
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
5 septembre 2018
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller, Jérôme Guertin, siège #1
Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2
Madame la conseillère, Sylvie Van Dersmissen, siège #3 à 19 h 37
Monsieur le conseiller, Jean-Marie Desroches, siège #4
Monsieur le conseiller Roger Brunelle, siège #5
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal du mois d'août 2018*
- 1.4. *Demande au MTMDET/panneaux : réduisez le bruit Grand Rang*
- 1.5. *Fin de la période de probation/ Karine Bergevin*
- 1.6. *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire*
- 1.7. *La Clef sur la porte*
- 1.8. *Programme mise en commun*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*
- 2.2. *Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 475 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2018*
- 2.3. *Soumissions pour l'émission de billets*

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. *Mandat AIBR /réfection d'aqueduc : préparation de plans*
- 3.2. *Renouvellement contrat entretien estival des parcs et terrains municipaux*

4. URBANISME ET AGRICOLE

- 4.1. *Demande PIIA/Antenne*

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

- 5.1. *Demande de financement/Initiative citoyenne/Mouton Village*
- 5.2. *Demande de financement/Initiative citoyenne/Classe de 6^e année*

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. *Avis de motion du règlement numéro 277-18-009 portant sur les procédures d'assemblée*
8.2. *Présentation du projet de règlement numéro 277-18-010 portant sur le stationnement public*

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2018-09-109

1.2. *Adoption de l'ordre du jour*

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Gérald Poirier*
APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *l'ordre du jour tel que proposé.*

Adoptée

2018-09-110

1.3. *Adoption du procès-verbal du mois d'août 2018*

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Roger Brunelle*
APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Mario Talbot*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *le procès-verbal de la séance régulière du 1 août 2018.*

Adoptée

2018-09-111

1.4. *Demande au MTMDET/panneaux : réduisez le bruit Grand Rang*

ATTENDU QUE *le Grand Rang situé à Saint-Charles-sur-Richelieu appartient au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)*

ATTENDU QUE *ce chemin permet la circulation des véhicules lourds;*

ATTENDU QUE *ce chemin mène au 3^e Rang Nord où est localisé une gravière et sablière;*

ATTENDU QUE *pour accéder à cette gravière, plusieurs camions utilisent le frein moteur, entraînant ainsi du bruit;*

ATTENDU QU'*on ne peut interdire l'utilisation du frein moteur;*

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches*

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller *Gérald Poirier*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au MTMDET de procéder à l'installation de panneaux sensibilisant les camionneurs à réduire le bruit, le long du Grand Rang.

Adoptée

2018-09-112

1.5. Fin de la période de probation/ Karine Bergevin

ATTENDU QUE lors de l'embauche de madame Karine Bergevin, une période de probation a été décrétée;

ATTENDU QUE cette période a pris fin;

ATTENDU QU'une évaluation de rendement a été effectuée;

ATTENDU QUE cette évaluation est positive;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller *Jérôme Guertin*
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller *Jean-Marie Desroches*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉCRÉTER la fin de probation de madame Karine Bergevin ;

QUE madame Karine Bergevin soit dorénavant considérée comme une employée permanente de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu ayant ainsi droit aux avantages sociaux prévus pour les employés permanents.

DE féliciter madame Karine Bergevin pour son rendement et de lui signifier notre appréciation.

Adoptée

2018-09-113

1.6. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire;

ATTENDU QUE ce programme vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la semaine de relâche;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller *Mario Talbot*
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller *Jérôme Guertin*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la semaine de relâche scolaire.

D'AUTORISER Nancy Fortier, directrice générale, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Adoptée

Madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen se joint à la séance il est 19 h 37.

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE depuis 1995, le Québec s'est doté d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes soit du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCLAMER la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

ATTENDU QUE le ministère des affaires municipales offre un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu travaille actuellement à une étude de regroupement avec la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approfondir différents aspects afin de dresser un portrait réaliste d'un regroupement entre les municipalités;

ATTENDU QUE les deux municipalités désirent obtenir également de l'information sur un regroupement de services;

ATTENDU QUE les deux municipalités ont convenu que la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu serait désignée pour présenter la demande de financement;

ATTENDU QUE le programme offre un remboursement de 50 % des dépenses afférentes au projet;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu accepte le mandat confié par la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, l'autorisant à déposer la demande.

QUE la directrice générale, Nancy Fortier, soit désignée comme représentante autorisée à signer tout document en lien avec la demande.

Adoptée

2. FINANCES

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 5 septembre 2018, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 82 701,52 \$.

Les salaires versés du mois d'août 2018 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 31 337,79 \$.

Les salaires pour la rémunération du mois d'août pour la rémunération des pompiers au montant de 3 721,17 \$.

Adoptée

2018-09-117

2.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 475 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 475 000 \$ qui sera réalisé le 12 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
277-98-010	50 200 \$
277-06-002	592 200 \$
277-13-002-A	75 700 \$
277-06-002	756 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 277-06-002, la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 septembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par monsieur le maire, Marc Lavigne et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Nancy Fortier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	216 200 \$	
2020.	223 400 \$	
2021.	230 600 \$	
2022.	238 500 \$	
2023.	246 200 \$	(à payer en 2023)
2023.	320 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 277-06-002 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2018-09-118

2.3. Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	5 septembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8857 %
Montant :	1 475 000 \$	Date d'émission :	12 septembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 septembre 2018, au montant de 1 475 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

216 200 \$	2,35000 %	2019
223 400 \$	2,60000 %	2020
230 600 \$	2,75000 %	2021
238 500 \$	2,90000 %	2022
566 300 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,95700 Coût réel : 3,20432 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE BELOEIL - MONT-ST-HILAIRE

216 200 \$	3,25000 %	2019
223 400 \$	3,25000 %	2020
230 600 \$	3,25000 %	2021
238 500 \$	3,25000 %	2022
566 300 \$	3,25000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,25000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

216 200 \$	3,40000 %	2019
223 400 \$	3,40000 %	2020
230 600 \$	3,40000 %	2021
238 500 \$	3,40000 %	2022
566 300 \$	3,40000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,40000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 septembre 2018 au montant de 1 475 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 277-98-010, 277-06-002 et 277-13-002-A. Ces billets sont émis au prix de 98,95700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

2018-09-119

3.1. Mandat AIBR /réfection d'aqueduc préparation de plans

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu désire se préparer pour les futurs programmes de subvention;

ATTENDU QUE le plan d'intervention relève que quelques sections d'aqueduc du 3^e rang Nord ont une cote C, c'est-à-dire qu'une intervention est souhaitable;

ATTENDU QUE ces trois sections sont les trois dernières identifiées dans notre plan d'intervention les autres ayant comme cote un A, c'est-à-dire aucune intervention;

ATTENDU QUE les sections visées sont en fonte ductile et datent de 1972;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER à la régie de l'AIBR, de préparer les plans et devis pour la réfection de ses trois sections.

Adoptée

2018-09-120

3.2. Renouvellement contrat entretien estival des parcs et terrains municipaux

ATTENDU QUE le contrat de gazon pour l'entretien des parcs et espaces verts de la municipalité vient à échéance à la fin de cette année;

ATTENDU QUE lors de l'octroi du contrat il y a trois ans, la municipalité avait demandé des soumissions par invitations auprès de trois fournisseurs;

ATTENDU QUE le contrat annuel est estimé à moins de 25 000 \$ ce qui permet de négocier de gré à gré avec les fournisseurs;

ATTENDU QUE Gazon des Patriotes est prêt à renouveler le contrat tel quel sans modification pour un montant annuel de 20 011, 50 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE ce montant représente une diminution de 993 \$ par rapport à l'année 2018;

ATTENDU QUE la municipalité est très satisfaite des services offerts par Gazon des Patriotes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RENOUELER le contrat d'entretien estival des parcs et terrains municipaux avec l'entreprise Gazon des Patriotes pour l'année 2019 pour un montant annuel de 20 011,50 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER monsieur le maire Marc Lavigne et Nancy Fortier, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à ce renouvellement.

Adoptée

4. URBANISME ET AGRICOLE

2018-09-121

4.1. Demande PIIA/Antenne

ATTENDU QUE la demande consiste à permettre l'implantation d'une antenne de télécommunication de 29,6 mètres de hauteur sur le lot 3 407 404 (site actuel de la station de surpresseur de l'A.I.B.R.), et ce, pour des fins d'utilité publique (Service des incendies);

ATTENDU QUE la demande répond à l'ensemble des objectifs et critères du règlement portant sur les P.I.I.A.;

ATTENDU QUE les membres du C.C.U. recommandent unanimement au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure, à condition que dans la mesure du possible, un effort soit fait afin d'atténuer l'impact visuel des installations présentes et futures sur le terrain concerné (écran végétal devant la clôture, treillis d'intimité sur la section de clôture face à la voie publique) etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil approuve la demande de P.I.I.A telle que déposée.

Adoptée

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

2018-09-122

5.1. Demande de financement/Initiative citoyenne /Mouton Village

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Initiative citoyenne, Mouton Village a formulé une demande;

ATTENDU QUE la demande vise à participer financièrement à la tenue d'une journée de formation pour aider les entreprises et travailleurs autonomes à bâtir leur stratégie de médias sociaux;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER un montant de 1000 \$ dans le cadre du fond Initiative citoyenne à Mouton Village pour la tenue de cette activité.

2018-0-123

Adoptée

Monsieur Jérôme Guertin se retire pour le point suivant et déclare son intérêt dans ce dossier.

5.2. Demande de financement/ Initiative citoyenne /Classe de 6^e année

ATTENDU QUE la classe de 6^e année a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Initiative citoyenne;

ATTENDU QUE la demande d'aide est de 1 800 \$ et vise trois projets distincts soient : acquisition de matériel pour la tenue d'activités d'introduction à la relaxation et à la méditation, un séjour de trois jours au camps Jouvence et une sortie en vélo en fin d'année;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER un montant de 1000 \$ dans le cadre du fond Initiative citoyenne à la classe de 6^e année pour la tenue de ces activités.

Adoptée

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

2018-09-124

8.1. Avis de motion du règlement numéro 277-18-009 portant sur les procédures d'assemblée

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Roger Brunelle qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 277-18-009 portant sur les procédures d'assemblée.

Adoptée

2018-09-125

8.2. Présentation du projet de règlement numéro 277-18-010 portant sur le stationnement public

Monsieur le maire Marc Lavigne présente le projet de règlement 277-18-010 portant sur le stationnement public.

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-09-126

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller *Gérald Poirier*
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller *Jean-Marie Desroches*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU
QUE la séance soit close à 20 h 29.

Marc Lavigne,
Maire

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière